
Décret, présenté par Lombard-Lachaux au nom du comité des finances, accordant des subventions aux théâtres de Paris, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Pierre Lombard-Lachaux

Citer ce document / Cite this document :

Lombard-Lachaux Pierre. Décret, présenté par Lombard-Lachaux au nom du comité des finances, accordant des subventions aux théâtres de Paris, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 560-561;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36678_t2_0560_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

seau de l'état, et lui annonce qu'elle vient d'équiper trois cavaliers à ses frais (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

MOUSSARD, président de la section. Législateurs.

La Société populaire de la section des Piques nous député vers vous pour vous engager à rester à votre poste; ce n'est pas quand le vaisseau est agité par les flots que le pilote doit abandonner le gouvernail; vous tromperiez l'attente des nations, des races futures, et votre retraite deviendrait peut-être une calamité pour la République et pour les siècles.

Restez législateurs, consommez votre immortel ouvrage, et bientôt les peuples qui dans l'étonnement vous admirent, terrasseront les rois qui les oppriment encore, et rendront grâces au Sénat français.

La Société populaire de la section des Piques vient de choisir et d'équiper à ses frais trois braves cavaliers. Avant de voler aux combats que nous livrons aux tyrans de la terre pour l'affermissement de la Liberté, de l'Egalité, ils viennent dans le temple des lois jurer de vaincre ou de mourir pour elle (3).

LE PRÉSIDENT les félicite. Comptez, leur dit-il, sur la reconnaissance nationale. Et vous (s'adressant aux cavaliers), jurez de combattre et de mourir pour la liberté.

Nous le jurons, s'écrient-ils. Ils entrent dans la salle. (*On applaudit.*) (4).

10

LOMBARD-LACHAUX, au nom du comité des finances.

Par une loi du 2 du mois d'août (vieux style), vous avez décrété qu'à compter du 4 de ce même mois, et jusqu'au 1^{er} septembre prochain, suivant (sic), seroient représentées trois fois la semaine sur les théâtres de Paris qui seroient désignés par la municipalité, les tragédies de Brutus, Guillaume Tell, Caius Gracchus et autres pièces dramatiques qui retracent les heureux événements de la révolution et les vertus des défenseurs de la liberté; et que l'une de ces représentations seroit donnée chaque semaine aux frais de la République.

En exécution de votre décret du 2 août (vieux style), les vingt spectacles de Paris ont correspondu à vos vues en s'empressant, les uns de donner d'abord les trois pièces désignées, et les autres celles qui étoient les plus propres à former l'esprit public que l'on avoit tant cherché à pervertir.

Votre comité des finances a été chargé de fixer l'indemnité qui étoit due à ces divers théâtres, lesquels ont donné chacun quatre représentations, comme vous l'avez décrété.

Sur quelles bases la fixer? Voilà de quoi votre

(1) P.V., XXX, 80. Mention dans *Mon.*, XIX, 284; *M.U.*, XXXVI, 61; *J. Mont.*, p. 568; *J. Sablier*, n° 1093; *J. Fr.*, n° 486; *Ann. patr.*, p. 1736.

(2) B^{ia}, 5 pluv. (suppl.).

(3) C 292, pl. 935, p. 14.

(4) *Débats*, n° 490, p. 39. Mention dans *J. Fr.*, n° 486.

comité a cru devoir spécialement s'occuper; toujours placé, dans de telles conjonctures, entre la crainte de commettre une injustice et celle de ne pas être assez avare des deniers publics.

Il s'est fait représenter, en conséquence, un état certifié du minimum et du maximum du produit de quatre représentations de chaque théâtre qui s'est élevé, pour le premier à la somme de 28 932 livres; et pour le second, à celle de 188 800 livres.

Ni l'un ni l'autre n'ont paru à votre comité devoir lui servir de base. D'un côté, le mois de juillet, qui a fourni le minimum en question, est les plus mauvais mois de l'année; d'ailleurs les spectacles ayant été cernés trois fois, dans le courant de ce mois, les recettes se sont presque réduites à rien.

D'un autre côté, le mois d'août, dans lequel se sont données les représentations à raison desquelles vous allez décréter une indemnité, n'est guère plus avantageux que le mois de juillet. Cependant nous n'avons pas pu nous dissimuler que les recettes de ce mois auroient pu être assez considérables, à raison de l'affluence des députés des cantons qu'avoit attirés à Paris la cérémonie du 10 août.

Nous avons aussi cru devoir prendre en considération les dégâts et dommages occasionnés dans plusieurs théâtres, par l'immense concours des spectateurs qui ont fracturé, sali, enlevé une foule d'objets qu'il a fallu rétablir à grands frais, comme cela est constaté par un état certifié du ministre de l'intérieur, de même que les nouvelles décorations, l'augmentation des soldats comparans, et celle de la garde que nécessitoit une réunion d'individus aussi conséquente.

Pour concilier donc ce que vous devez aux intérêts de la république, et au caractère d'une nation essentiellement juste, qui, ici comme ailleurs, doit être aussi grande dans ses moyens que dans son but; votre comité a pensé qu'il falloit établir une moyenne proportionnelle, qui, entre la somme de 28 932 liv. et la somme de 188 800 liv., lui a paru être à-peu-près celle de cent mille livres, formant l'indemnité qu'une rigoureuse justice vous demande pour les vingt spectacles de Paris.

Voici en conséquence le projet de décret que m'a chargé de vous soumettre votre comité des finances (1). [Il est adopté en ces termes:]

« La Convention nationale décrète qu'il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 100,000 l., laquelle sera répartie, suivant l'état annexé au présent décret, aux vingt spectacles de Paris, qui, en conformité du décret du 2 août (vieux style), ont donné chacun quatre représentations pour et par le peuple.

« A l'Opéra national	8,500 l.
« Au Théâtre national, ci-devant Français	7,000 l.
« République, rue de la Loi	7,500 l.
« De la rue Feydeau	7,000 l.
« Comique national de la rue Favart	7,000 l.
« National, rue de la Loi	7,000 l.

(1) Projet imprimé par ordre de la Conv. (C 290, pl. 900, p. 22). Extraits dans *M.U.*, XXXVI, 62-63.

« Rue ci-devant Louvois	5,500 l.
« Vaudeville	4,500 l.
« Montansier, jardin de l'Égalité ..	4,600 l.
« Palais-Variétés	5,000 l.
« National de Molière	4,800 l.
« Délassemens comiques	4,800 l.
« Ambigu-comique	4,800 l.
« De la Gaieté	3,600 l.
« Patriotique	3,600 l.
« Lycée des arts	3,200 l.
« Comique et Lyrique	3,200 l.
« Variétés amusantes	3,200 l.
« Franconi (spectacle d'équitation) .	2,400 l.
« Républicains de la foire Saint-Germain	2,800 l.
Total (1)	100,000 l.

41

Lettre des représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle : elle annonce la reprise du Fort Vauban, les dispositions et les progrès des armées; ces nouvelles sont entendues avec les plus vifs applaudissemens (2).

BARÈRE, au nom du comité de salut public (3)
Citoyens,

L'Alsace nous est assurée, nous avons le Fort-Vauban, disoient les corrupteurs émigrés dans leur correspondance interceptée ». Les projets des émigrés sont déjoués.

Encore quelques jours, vous disoit le Comité de salut public dans son dernier rapport sur Landau, et les esclaves de la Prusse et de l'Autriche ne souilleront plus notre territoire.

Sa prédiction est accomplie, le Fort-Vauban est occupé dans ce moment par les troupes de la République.

La trace des tyrans et de leurs satellites doit être reconnue par les ruines et les destructions : les lâches sont toujours cruels et dévastateurs.

Si la terreur inspirée par nos armes, a, sur la fin du mois dernier, porté l'Autrichien à évacuer le Fort-Vauban, si le sol français a repoussé les brigands royalistes, ils ont disparu en imitant les météores destructeurs : ils ont mis le feu à une partie du fort, ils ont dévasté les diverses maisons de la ville, ils ont tout couvert de mines dont une partie a éclaté, et ils ont emporté les canons.

Le fort d'Alsace est entièrement conservé, jusqu'à ce que la politique plus éclairée s'occupe de le démolir; mais l'Autrichien, après avoir détruit ce qu'il ne pouvoit plus garder, a pru-

demment mis le Rhin entre lui et les Républicains français (*Vifs applaudissemens. On rit*).

Ainsi donc le territoire de la République est entièrement évacué sur les frontières de la Moselle et du Rhin, et le sol de la liberté n'est plus souillé.

Nous avons perdu des maisons et des fortifications; mais il nous reste des remparts inexpugnables et mobiles, une armée de républicains. Il n'en a pas coûté un homme à la République; et, d'après l'avis de tous les gens de l'art, la reprise militaire du Fort-Vauban auroit coûté 5 ou 6 000 hommes à la République. Le sang républicain est épargné. Nous rebâtirons les forts nécessaires.

Quant aux maisons des villes de guerre, elles ont été toujours plus nuisibles qu'utiles. Qu'avez-vous à regretter dans les villes qui ont la lâcheté d'appeler ou de recevoir l'ennemi? Il a exécuté lui-même vos décrets qui démolissent les habitations près les forts.

Ne croyez pas cependant que, quoique l'Autrichien ait évité le combat en fuyant lâchement, il n'y ait eu aucun trait de dévouement qui honore les soldats français. Les magasins à poudre étoient minés; la ville étoit remplie de mèches qui alloient faire sauter les habitations. De braves volontaires se sont élancés partout, et ont arraché toutes les mèches avec un dévouement admirable.

Ainsi les frontières sont purgées, le Palatinat est puni, et l'Autrichien est flétri par la terreur.

Hier encore, on répandoit le bruit que l'armée républicaine avoit été battue à Worms. L'ennemi a tenté de faire un mouvement : mais bientôt les républicains ont repris leur position; Worms est occupé par nous; et nous y avons recueilli des magasins immenses de bleds, de cuirs et de draps.

Dans les guerres ordinaires, après de pareils succès, on eût cherché, on eût obtenu la paix. Les guerres des rois n'étoient que des tournois ensanglantés, dont les peuples payoient les frais, et dont les rois commandoient insolemment la pompe.

Mais, dans les guerres de liberté, il n'est qu'un moyen, c'est de ruiner et d'exterminer les despotes. Lorsque l'horreur de la tyrannie et l'instinct de la liberté ont mis les armes dans les mains d'hommes braves, ils ne doivent les poser qu'en dictant la paix; et lorsque des républicains ont formé quinze armées, il n'y a ni paix, ni trêve, ni armistice avec des despotes, qu'au nom d'une République affermie, triomphante et dictant la paix aux nations. Ayons seulement la conscience de nos forces, et nos forces seront centuplées. Ayons devant les yeux le tableau des peuples vaincus par nous; parcourons la nomenclature de ces esclaves divers, et la dignité du nom français sera incontestable. Nous avons fait ce tableau, le voici : la coalition a attelé au char du despotisme 22 peuples qui ne sont pas encore réveillés; savoir :

Hollandais, Anglais, Ecossais, Irlandais, Hano-vriens, Brunswickois, Hessois, Prussiens, Ban de l'Empire, Autrichiens, Hongrois, Bohémiens, Flamands, Russes, Piémontais, Sardes, Parmesans, Florentins, Papistes, Napolitains, Espagnols et Portugais.

Les dénigrer c'est compter les vaincus. Quelle plus belle campagne que la nôtre peuvent donc présenter à l'Europe les Espagnols et les

(1) P.V., XXX, 80. Décret n° 7688. *Mon.*, XIX, 293; *Débats*, n° 491, p. 47; *Audit. nat.*, n° 488. Mention dans *J. Sablier*, n° 1094; *J. Fr.*, n° 486; *J. Mont.*, p. 575; *J. Paris*, n° 389; *Abrév. univ.*, n° 390; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 185.

(2) P.V., XXX, 81. Décret n° 7692. Bⁱⁿ, 3 pluv. (3) Rapport imprimé par ordre de la Conv. (ADxviii³4, ADxiii³304, n° 40; *Portiez*, t. 40, n° 15; B.N. 8° Le³s 658). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 273-75; *Débats*, n° 490, p. 32-37. Mention ou extraits dans *J. Sablier*, n° 1093; *J. Fr.*, n° 486; *J. Paris*, n° 388; *J. Perlet*, n° 427; *Batave*, p. 1376; *J. Mont.*, p. 574-75; *Rép.*, n° 34; *M.U.*, XXXVI, 61-62; *Audit. nat.*, n° 487; *J. Matin*, n° 535; *Mess. soir*, n° 523; *Abrév. univ.*, n° 388; *J. univ.*, p. 1521; *C. Eg.*, p. 182; *Ann. patr.*, p. 1736; *F.S.P.*, n° 205.